

*Liste des Espèces de pêche et d'aquaculture éligibles à la marque HISSEZ HAUTS
DE FRANCE®*

Tableau 1: Espèces de pêche éligibles

Nom commun	Pêche à pied / Pêche embarquée	Nom latin	Code FAO
Bulot	Pêche embarquée	<i>Buccinum undatum</i>	WHE
Coquille Saint-Jacques	Pêche embarquée	<i>Pecten maximus</i>	SCE
Hareng commun	Pêche embarquée	<i>Clupea harengus</i> ²	HER
Homard	Pêche embarquée	<i>Homarus gammarus</i>	LBE
Lieu Noir	Pêche embarquée	<i>Pollachius virens</i>	POK
Merlan	Pêche embarquée	<i>Merlangius merlangus</i>	WHG
Sardine	Pêche embarquée	<i>Sardina pilchardus</i>	PIL
Salicorne	Pêche à pied	<i>Salicornia europaea</i>	Non attribué
Tourteau	Pêche embarquée	<i>Cancer Pagurus</i>	CRE

Tableau 2 : Espèces d'aquaculture éligibles

Nom commun	Nom latin
Bar commun	<i>Dicentrarchus labrax</i>
Daurade royale	<i>Sparus aurata</i>
Moule commune	<i>Mytilus edulis</i>
Truite arc-en-ciel	<i>Oncorhynchus mykiss</i>
Truite fario	<i>Salmo trutta</i>
Saumon de fontaine	<i>Salvelines fontinalis</i>

Tableau des Espaces de capture éligibles à la marque HISSEZ HAUTS DE FRANCE®

et critères de qualité pour les espèces pêchées

	Bulot <i>(B. undatum)</i>	Coquille St-Jacques <i>(P. maximus)</i>	Hareng commun <i>(C. harengus)</i>	Homard <i>(H. Grammarus)</i>	Lieu noir <i>(P. virens)</i>	Merlan <i>(M. merlangus)</i>	Sardine <i>(S. pilchardus)</i>	Tourteau <i>(Cancer Pagurus)</i>
FAO27 - Sous-zone et division de pêche éligibles	IV.c et VII.d	VII.d	IV.c et VII.d	IV.c et VII.d	IV.a, IV.b, IV.c, I.a, I.b, II.a et II.b	IV.c, VII.d et VII.e	IV.c et VII.d	IV.c et VII.d
Sous-zone et division suspendues sur décision Comité de Sélection								
Catégorie de fraîcheur	Vivant	Vivante	Extra	Vivant	Extra ou A	Extra	Extra ou A	Vivant
Poids / Taille minimum	45 mm	11 cm	125 g	9 cm	N/A	170 g	15 g	15 cm

Autre critère qualité	N/A	Non crépidulée	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
----------------------------------	-----	----------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Tableau des critères d'admissibilité à la marque Hissez HAUTS DE FRANCE pour les espèces d'aquaculture

	Truite arc-en-ciel et fario <i>(O. mykiss et S. trutta)</i>	Bar commun <i>(D. labrax)</i>	Daurade royale <i>(S. aurata)</i>	Moule commune <i>(M. edulis)</i>	Saumon de fontaine <i>(S.fontinalis)</i>
Origine des alevins / naissain	Géniteurs et descendance non OGM Éclosion en écloserie en Hauts-de-France	Géniteurs et descendance non OGM Mise en élevage en Hauts-de-France avant 10g	Géniteurs et descendance non OGM Mise en élevage en Hauts-de-France avant 10g	Captage naturel (ne provenant pas d'écloserie) Captage du naissain réalisé en Hauts-de-France ou ensemencement en Hauts-de-France avant le 31/12 de l'année de captage Nouvellain d'origine Hauts-de-France	Géniteurs et descendance non OGM Éclosion en écloserie en Hauts-de-France
Alimentation	Absence d'OGM au sens du règlement CE n°1829/2003 (seuil de 0,9%) pendant toute la vie	Absence d'OGM au sens du règlement CE n°1829/2003 (seuil de 0,9%) pendant toute la vie	Absence d'OGM au sens du règlement CE n°1829/2003 (seuil de 0,9%) pendant toute la vie	Alimentation naturelle	Absence d'OGM au sens du règlement CE n°1829/2003 (seuil de 0,9%) pendant toute la vie

Techniques d'élevage	Elevage en eau douce	Elevage en eau de mer	Elevage en eau de mer	Toutes techniques d'élevage (bouchot, filière, à plat)	Elevage en eau douce
Durée minimum d'élevage en Hauts-de-France	De l'éclosion à l'abattage	De 10g à l'abattage	De 10g à l'abattage	6 mois minimum en Hauts-de-France Élevage, purification et expédition/conditionnement en Hauts-de-France	De l'éclosion à l'abattage
Installations d'élevage	Bassins de pisciculture situés en Hauts-de-France	Bassins de pisciculture situés en Hauts-de-France	Bassins de pisciculture situés en Hauts-de-France	Concessions de culture marine en Hauts-de-France	Bassins de pisciculture situés en Hauts-de-France
Exigence « produit fini »	Conforme au cahier des charges « Poisson d'aquaculture français »	Conforme au cahier des charges « Poisson d'aquaculture français »	Conforme au cahier des charges « Poisson d'aquaculture français »	Vivantes, propres et sans corps étrangers Taux de remplissage > 22 % Espacement minimum des barreaux de calibrage : 12mm	Conforme au cahier des charges « Poisson d'aquaculture français »

*Liste des Matières premières non disponibles en Hauts-de-France et modalités d'acceptation pour la Marque HISSEZ HAUTS
DE FRANCE*

	Saumon Atlantique <i>(Salmo salar)</i>
Origine	Elevé dans l'espace économique européen ou en Écosse
Critères responsable	Disposant d'une certification ou d'un label parmi les suivants : - ASC - BIO / AB - Global Gap - Label Rouge